



CHALLENGE Mobilité



DEFI N°1 : Les beaux rubans



CHALLENGE Mobilité



INSTRUCTION DU DÉFI :

Nous sommes encore trop nombreux-ses à nous déplacer seul-es au volant, notamment pour aller au travail. Et si vous tentiez le covoiturage avec des bénéfices incontestables pour la planète et ses habitant-es ?

Ce premier défi a pour objectif d'insuffler une dynamique de covoiturage entre collègues ! Pour commencer, organisez un temps de réflexion en interne (mini stand, pause café, pause goûter...) ouvert à tous-tes les salarié-e-s sur la thématique du covoiturage. Échangez vos idées en terme d'organisation en vous appuyant sur le tableau "covoiturage interne" transmis. Aidez-vous aussi du plan A1 fourni en demandant aux collègues de mettre une gommette (fournies) sur leur commune de résidence. Vous pourrez ainsi mieux visualiser les trajets domicile-travail et les covoiturages potentiels !

Les salarié-es possédant une voiture pourront accrocher un ruban sur le rétroviseur de leur voiture afin d'être identifié-es comme covoitureur-euse volontaire. Les rubans feront preuve de dynamisme face à la démarche et permettront d'enclencher des liens entre covoitureur-euses ! Vous pouvez également élargir les échanges avec vos structures voisines, et réfléchir à une organisation l'échelle du quartier (ex : zone d'activité de la grande-ile).

VALIDATION DU DÉFI :

Pour valider la participation de l'équipe au mini-défi, le-la référent-e de l'équipe enverra une photo de l'ensemble des voitures portant des rubans, ainsi que la cartographie et le tableau d'organisation du covoiturage à l'adresse : clemence.demeestere@environnementetsolidarite.org

Deadline : dimanche 29 septembre, 17h

Le défi sera noté sur 20 points avec pour barème : le respect de l'instruction - les documents complétés - le nombre de trajet covoituré organisé

DÉFI N°1:

LES BEAUX RUBANS

CHALLENGE
Mobilité

TABLEAU - COVOITURAGE EN INTERNE

Date	Heure	Trajet	Conducteur-trice	X place(s)	Covoitureur-euse (s)





CHALLENGE Mobilité



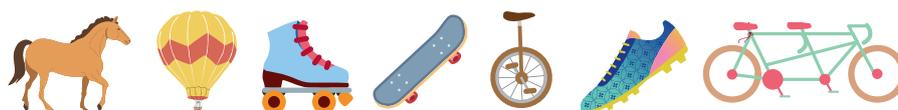
DEFI N°2 : Bonne pioche !



CHALLENGE Mobilité

INSTRUCTION DU DÉFI :

Relevez le défi de l'aléatoire et expérimentez un nouveau mode de mobilité !
Découpez puis faites piocher une carte à chacun·e de vos collègues puis vous-même afin qu'il-elle découvre le moyen de transport à utiliser au moins une fois lors du trajet maison/boulot cette semaine.



NB : Les trocs entre collègues et jokers sont autorisés !
(dans la limite du raisonnable :))

VALIDATION DU DÉFI :

Pour valider la participation de l'équipe au mini-défi, chaque membre de l'équipe enverra par mail une photo "preuve" de la réalisation de son défi à l'adresse : clemence.demeestere@environnementetsolidarite.org

Deadline : dimanche 29 septembre, 17h

Le défi sera noté sur 20 points avec pour barème : le respect de l'instruction - le nombre de trajet réalisé - la créativité de la photo "preuve".

BONUS :

Vous souhaitez en savoir plus sur la mobilité douce ?

Découvrez sur ce lien la fresque de la mobilité pour comprendre comment adopter individuellement et collectivement une mobilité plus sobre :

<https://fresquedelamobilite.org/>

DÉFI N°2:

BONNE PIOCHE !

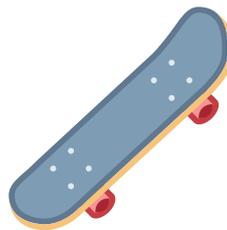
En vélo



En stop



En skate



JOKER

Tu es libre de
ton choix...
Sois créatif !

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

En tuk-tuk



En rollers



En dromadaire



En covoiturage



CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

À pied



En bus



En tandem



En course à pied



CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité



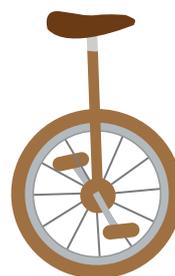
JOKER

Tu es libre de
ton choix...
Sois créatif !

En trotinette



En mono-cycle



En parapente



CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité

CHALLENGE
Mobilité



CHALLENGE Mobilité



DEFI N°3 : Une nouvelle vie pour le parking



Place du Chapitre à Reims

CHALLENGE Mobilité

INSTRUCTION DU DÉFI :

Afin de se questionner sur le rapport à la voiture individuelle et sa place occupée sur la voie publique ou privée, en équipe, imaginez une autre utilisation, temporaire ou permanente, de votre parking pour une nouvelle activité destinée aux salarié·es de la structure ou aux personnes extérieures (journée de sensibilisation, espace vert etc.). Pour vous aider à co-construire votre projet, une fiche action est à votre disposition. L'ensemble peut être restitué ludiquement et visuellement sur le support de votre choix (dessin, photos, plan d'action, dessin sur le parking avec les craies fournies dans le kit, etc).



NB : Les structures n'ayant pas de parking privé peuvent imaginer le projet sur un parking public, ou sur des places publiques à proximité, utilisées par les salarié·es pour venir au travail.

VALIDATION DU DÉFI :

Pour valider la participation de l'équipe au mini-défi, le-la référent·e de l'équipe enverra par mail la fiche-projet complétée et scannée, ainsi que la restitution illustrée à l'adresse : clemence.demeestere@environnementetsolidarite.org

Deadline : dimanche 29 septembre, 17h

Le défi sera noté sur 20 points avec pour barème : le respect de l'instruction - l'impact positif sur la planète et la structure - la créativité du projet - la faisabilité technique et budgétaire - le nombre de salarié·e-s ou personnes extérieures bénéficiaires

DÉFI N°3:

UNE NOUVELLE VIE POUR LE PARKING !

CHALLENGE
Mobilitéé



INSPIRATION

Plus d'inspiration sur : <https://www.parkingday.fr/photos>

CHALLENGE
Mobilité



INSPIRATION

CHALLENGE
Mobilité

Nom du projet

Nom de l'entreprise

Action

Équipe projet

Matériel

Objectifs

Partenaires externes

Difficultés potentielles

**Projet à court terme
(1 à 3 ans)**

**Projet à moyen terme
(3 à 5 ans)**

**Projet à long terme
(5 à 10 ans)**

Budget

Commentaires

CHALLENGE
Mobilité



CHALLENGE Mobilité



DEFI N°4 : À la
découverte d'un
nouveau
chemin

CHALLENGE Mobilité

INSTRUCTION DU DÉFI :

Théorisons la dérive : divaguer et errer seront les consignes pour s'orienter ! Pour casser la routine et retrouver goût à la mobilité, transformez votre itinéraire jusqu'à la maison, au travail ou autre lieu professionnel récurrent. Utilisez un chemin que vous n'avez jamais pris (ou presque) !



VALIDATION DU DÉFI :

Ce chemin vous inspire ? Partagez votre découverte !

Pour valider la participation de l'équipe au mini-défi, chaque membre de l'équipe enverra par mail un témoignage oral, écrit ou visuel de sa trouvaille, un endroit ou un détail (photo, poème, dessin, etc.) à l'adresse : clemence.demeestere@environnementetsolidarite.org

Deadline : dimanche 29 septembre, 17h

Le défi sera noté sur 20 points avec pour barème : le respect de l'instruction - le caractère insolite de la trouvaille - la créativité du témoignage.



BONUS :

Vous aimez errer, lire et philosopher ?

Découvrez "la théorie de la dérive" de Guy Debord, et sa vision sur la manière de se déplacer et de découvrir les espaces par errance en se laissant impacter et guider par les effets émotionnels que l'espace nous procure.

<https://socioarchi.wordpress.com/2014/02/07/apprendre-des-situationnistes-la-derive-urbaine/>

DÉFI N°4:

À LA DÉCOUVERTE D'UN NOUVEAU CHEMIN !

« Le concept de dérive est indissolublement lié à la reconnaissance d'effets de nature psychogéographique, et à l'affirmation d'un comportement ludique-constructif, ce qui l'oppose en tous points aux notions classiques de voyage et de promenade. Une ou plusieurs personnes se livrant à la dérive renoncent, pour une durée plus ou moins longue aux raisons de se déplacer et d'agir qu'elles se connaissent généralement, aux relations, aux travaux et aux loisirs qui leur sont propres, pour se laisser aller aux sollicitations du terrain et des rencontres qui y correspondent. La part de l'aléatoire est ici moins déterminante qu'on ne croit : du point de vue de la dérive, il existe un relief psychogéographique des villes, avec des courants constants, des points fixes, et des tourbillons qui rendent l'accès ou la sortie de certaines zones fort malaisés.»

[...]

Ce "rendez-vous possible" l'ayant mené à l'improviste en un lieu qu'il peut connaître ou ignorer, il en observe les alentours. On a pu en même temps donner au même endroit un "autre rendez-vous possible" à quelqu'un dont il ne peut prévoir l'identité. Il peut même ne l'avoir jamais vu, ce qui incite à lier conversation avec divers passants. Il peut ne rencontrer personne, ou même rencontrer par hasard celui qui a fixé le "rendez-vous possible".

[...]

On voit les ressources presque infinies de ce passe-temps.

[...]

Le sentiment de la dérive se rattache naturellement à une façon plus générale de prendre la vie, qu'il serait pourtant maladroit d'en déduire mécaniquement. Je ne m'étendrai ni sur les précurseurs de la dérive, que l'on peut reconnaître justement, ou détourner abusivement, dans la littérature du passé, ni sur les aspects passionnels particuliers que cette dérive entraîne. Les difficultés de la dérive sont celles de la liberté. Tout porte à croire que l'avenir précipitera le changement irréversible du comportement et du décor de la société actuelle. Un jour, on construira des villes pour dériver. On peut utiliser, avec des retouches relativement légères, certaines zones qui existent déjà. On peut utiliser certaines personnes qui existent déjà.

“La théorie de la Dérive”
Guy Debord



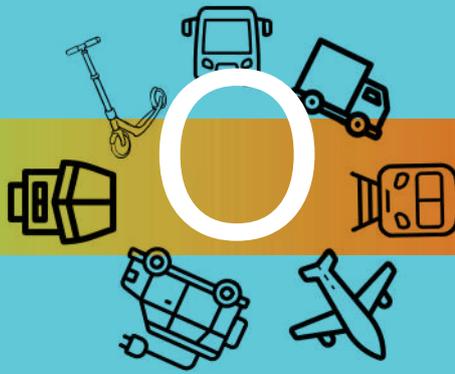


CHALLENGE Mobilité



DEFI N°5 : Timeline impact

C O 2



CHALLENGE

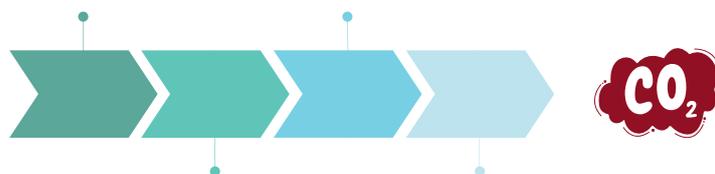
Mobilité

INSTRUCTION DU DÉFI :

Les transports constituent souvent une part importante de nos empreintes carbone individuelles. Il s'agit donc d'un levier important pour réduire notre impact. En équipe, découpez les cartes et triez les selon leur impact carbone (du moins émetteur au plus émetteur en kgCO₂eq).

Au faite, kgCO₂eq... c'est quoi ?
"KiloGramme CO₂ Équivalent"

Le kgCO₂eq est une unité de mesure qui correspond à la quantité de dioxyde de carbone équivalente émise lors d'une activité. Le kgCO₂eq d'une activité va dépendre de la nature de celle-ci (nourriture, chauffage, transport) et du type d'énergie qui est derrière (gaz, pétrole, etc.).



VALIDATION DU DÉFI :

Pour valider la participation de l'équipe au mini-défi, le-la référent-e de l'équipe enverra par mail une photo de la timeline réalisée en équipe à l'adresse : clemence.demeestere@environnementetsolidarite.org

Deadline : dimanche 29 septembre, 17h

Le défi sera noté sur 20 points avec pour barème : l'ordre de la timeline

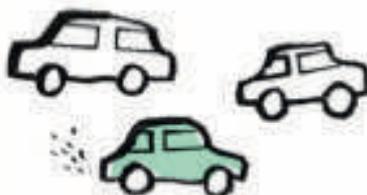
DÉFI N°5:

TIMELINE IMPACT



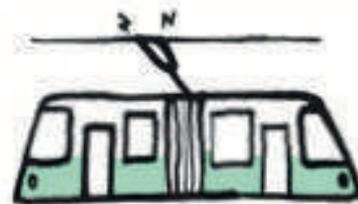
**10 km/jour
en voiture
électrique
pendant 1 an**

CHALLENGE
Mobilité



**10 km/jour
en voiture
pendant 1 an**

CHALLENGE
Mobilité



**10km/jour
en tramway
pendant 1 an**

CHALLENGE
Mobilité



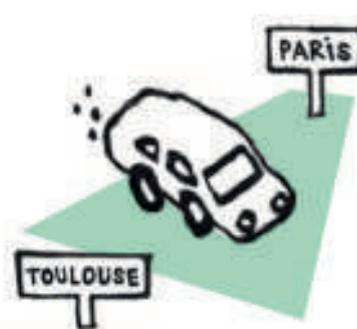
**10 km/jour
en vélo
pendant 1 an**

CHALLENGE
Mobilité



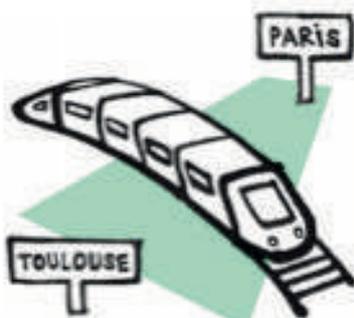
**Aller retour
Paris – New York
en avion**

CHALLENGE
Mobilité



**Aller retour
Paris – Toulouse
en voiture (à 2)**

CHALLENGE
Mobilité



**Aller retour
Paris – Toulouse
en TGV**

CHALLENGE
Mobilité



**10 km/jour
en bus
pendant 1 an**

CHALLENGE
Mobilité



**Aller retour
Paris – Toulouse
en avion**

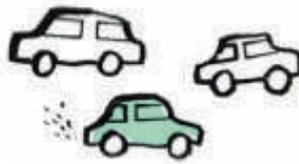
CHALLENGE
Mobilité



**10 km/jour
en voiture
électrique
pendant 1 an**

376 kgCO₂eq

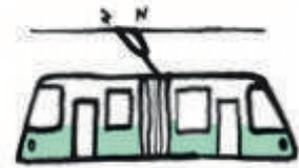
Si la voiture électrique n'émet pas directement de gaz à effet de serre lorsqu'elle roule, sa fabrication en génère énormément. En effet, les batteries électriques nécessaires à ces voitures demandent d'extraire beaucoup de métaux et sont en général plus lourdes que les voitures à essence.



**10 km/jour
en voiture
pendant 1 an**

704 kgCO₂eq

La voiture fonctionne le plus souvent avec de l'essence produite à partir de pétrole qui émet beaucoup de gaz à effet de serre. Plus une voiture est grosse, plus elle a besoin d'énergie pour se déplacer, donc plus elle pollue!



**10 km/jour
en tramway
pendant 1 an**

11 kgCO₂eq

Le tramway mais aussi le métro et le RER fonctionnent à l'électricité, ce sont donc des modes de transport qui émettent très peu de gaz à effets de serre en France.



**10 km/jour
en vélo
pendant 1 an**

1 kgCO₂eq

Un vélo nécessite de l'énergie pour être fabriqué et entretenu. Mais cela reste négligeable comparé à d'autres modes de transport. En plus, rien ne vaut un peu de sport tous les jours pour la santé!



**Aller retour
Paris - New York
en avion**

1 830 kgCO₂eq

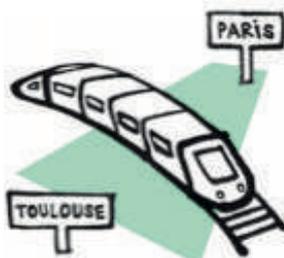
Un aller retour Paris - New York est quasiment égal au budget carbone annuel d'un individu si l'on veut maintenir le réchauffement climatique à +2°C.



**Aller retour
Paris - Toulouse
en voiture (à 2)**

130 kgCO₂eq

Le covoiturage permet de diminuer le nombre de voitures en circulation et notre empreinte individuelle. Cela ne doit pas nous encourager à plus utiliser la voiture dans nos déplacements, d'autres moyens de transport restent moins émetteurs.



**Aller retour
Paris - Toulouse
en TGV**

3 kgCO₂eq

En France, grâce à une électricité peu carbonée, le train est un moyen de transport peu émetteur. En revanche cela n'est pas vrai dans tous les pays!



**10 km/jour
en bus
pendant 1 an**

471 kgCO₂eq

L'impact d'un trajet en autobus varie en fonction du nombre de passagers. Lorsque il est plein, l'impact carbone du déplacement par passager est faible. Mais dans une journée, il arrive souvent qu'un bus ne soit pas rempli. Ainsi en moyenne son impact est relativement important.



**Aller retour
Paris - Toulouse
en avion**

303 kgCO₂eq

Pour voler, les avions ont besoin de kérosène, un dérivé du pétrole qui émet beaucoup de CO₂, surtout lors des phases de décollage et d'atterrissage.



CHALLENGE
Mobilité
DEFI BONUS :



Boîte à actions Direction



CHALLENGE

Mobilité

27% de nos trajets sont des déplacements domicile-travail (Enquête Nationale Transports et Déplacements 2010). Les employeur-ses ont par conséquent un rôle décisif à jouer pour réduire les impacts des mobilités domicile-travail et professionnelles et renforcer le bien-être, l'attractivité et la performance sous le prisme de la mobilité.

Ce défi bonus s'adresse à vous, directeur, directrice d'entreprise/administration. Nous vous proposons ci-dessous un ensemble d'actions que vous pouvez mettre en œuvre au sein de votre organisation, en faveur de la mobilité. Ces actions font l'objet de fiches d'explications jointes.

VALIDATION DU DÉFI :

Chaque action sur laquelle vous vous engageriez fera gagner des points à votre structure. Pour valider la participation aux minis-défis, le·la référent·e de l'équipe enverra par mail cette fiche "défi bonus" en cochant les cases correspondantes aux actions que la structure s'engage à déployer, ainsi qu'une preuve (un devis, une prise de contact, un échange interne, etc.) à l'adresse : clemence.demeestere@environnementetsolidarite.org

Deadline : dimanche 29 septembre, 17h

- | | |
|--|---|
| 1 <input type="checkbox"/> Elaborer un Plan de Mobilité Employeur | 6 <input type="checkbox"/> Adapter l'organisation du travail (précisez la/les mesure(s)) |
| 2 <input type="checkbox"/> Instaurer le Forfait Mobilité Durable | 7 <input type="checkbox"/> Développer et structurer le covoiturage |
| 3 <input type="checkbox"/> Installer du stationnement vélos | 8 <input type="checkbox"/> Organiser des animations mobilité (précisez la/les animation(s)) |
| 4 <input type="checkbox"/> Se doter de vélos d'entreprise/administration | 9 <input type="checkbox"/> Autre : |
| 5 <input type="checkbox"/> Verdir et/ou partager sa flotte de véhicules | |

DÉFI BONUS:

BOÎTE À ACTIONS DIRECTION

CHALLENGE

Mobilité

Un Plan de Mobilité Employeur ou PDME est une démarche de rationalisation de l'ensemble des déplacements générés par un établissement ou un groupe d'établissements (trajets domicile-travail des collaborateur-trices, déplacements professionnels, visites et livraisons).

Pourquoi mettre en place un PDME ?

- Pour renforcer votre compétitivité et attractivité
- Pour le bien-être et la qualité de vie des salarié-es
- Pour préserver le cadre de vie/la santé et l'environnement

Sur la CCSP, 83% des déplacements domicile-travail entrants ou internes sont effectués en voiture, le plus souvent seul-e. Cela représente 4 336 allers-retours quotidiens sur lesquels il est possible d'agir (Mobilités professionnelles INSEE 2020)

Un PDME est-il obligatoire ?

Les entreprises de plus de 50 salarié-es sur un même site doivent insérer dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux un volet relatif à la mobilité domicile-travail de leurs employé-es. A défaut d'accord, l'élaboration d'un PDME s'impose.

Les personnes morales de droit public ne sont pas soumises à ce processus.

Il est cependant possible à toute entreprise et administration de s'engager dans une démarche de PDME de manière volontaire.

Quelles sont les étapes d'un PDME ?

- La préparation : consultation des partenaires sociaux/communication interne, constitution du groupe de travail, chef-fe de projet, planning
- Le diagnostic : état des lieux de l'offre (infrastructures et services) et des flux de déplacements (trajets personnels, professionnels, des client-es, des fournisseur-ses). Recueil des attentes des salarié-es.
- Le plan d'actions
- La mise en œuvre des actions et l'animation
- Le suivi et l'évaluation

A plusieurs c'est encore mieux

Un plan de mobilité inter-employeur-ses permet de fédérer plusieurs structures d'une même zone, de mutualiser les moyens et d'apporter des solutions qui sont plus pertinentes et/ou plus efficaces à l'échelle de plusieurs structures.

Pour aller plus loin : « *Un plan de mobilité dans mon entreprise* », guide complet de l'ADEME disponible ici : [Plan de mobilité dans mon entreprise \(Un\) - La librairie ADEME](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR :

#1 - PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

CHALLENGE

Mobilité

Le Forfait Mobilité Durable ou FMD est un dispositif national qui a pour objectif d'encourager les salarié-es du privé et les agents du public à recourir davantage aux modes de transports durables que sont notamment le vélo et l'autopartage/covoiturage pour la réalisation des trajets domicile-travail.

Il consiste en une prise en charge (facultative) par l'employeur-se, en tout ou partie, des frais engagés par ses collaborateur-trices se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Dans le secteur public, le montant versé aux agent-es est fixé par arrêté et dépend du nombre de jours d'utilisation d'un ou de plusieurs modes de déplacement éligibles au cours de l'année civile : 100 € entre 30 et 59 jours, 200 € entre 60 et 99 jours, 300 € à partir de 100 jours.

Dans le privé, les modalités (montant et modes choisis parmi les modes éligibles) sont fixées par l'employeur-se, par accord d'entreprise ou de manière unilatérale. Le montant peut aller jusqu'à 700 € par an et par salarié-e en étant exonéré d'impôts et de cotisations sociales.

Les modes éligibles :

- Vélo et vélo à assistance électrique (personnel et en location) ;
- Covoiturage (conducteur-trice ou passager) ;
- Engins de déplacement personnels, cyclomoteurs et motocyclettes en location ou en libre-service (comme les scooters et trottinettes électriques en free floating) ;
- Autopartage avec des véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes ;
- Transports en commun (hors abonnement), uniquement pour le privé

Le FMD est cumulable avec la participation de l'employeur-se à l'abonnement de transport en commun. Dans le privé, l'avantage fiscal résultant des deux aides ne peut dépasser 800 € par an et par salarié-e (900 € à compter du 1er janvier 2025).

Pour aller plus loin :

[« FAQ : le forfait mobilités durables \(FMD\) » du site \[ecologie.gouv.fr\]\(http://ecologie.gouv.fr\) : FAQ : le forfait mobilités durables \(FMD\) | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(\[ecologie.gouv.fr\]\(http://ecologie.gouv.fr\)\)](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#2 - INSTAURER LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

CHALLENGE

Mobilité

Si vous disposez d'un parking d'entreprise, pourquoi de ne pas aménager un espace de stationnement pour les vélos ?

Les obligations en termes de stationnement vélo :

- Pour les bâtiments existants : si votre entreprise est propriétaire ou locataire unique d'un bâtiment à usage de bureau dont la capacité de stationnement automobile est supérieure ou égale à 10 places, vous avez l'obligation de réserver un espace sécurisé pour les vélos.
- Pour les bâtiments neufs : vous devez installer un espace sécurisé pour les vélos si l'entreprise dispose d'un parc de stationnement automobile pour les employés, indépendamment du nombre de places.

Dans le cadre du programme Objectif Employeur Pro-Vélo porté par la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette), il est possible de bénéficier de 40% de prise en charge d'attaches, abris ou consignes sécurisées. Ce programme propose un accompagnement pour développer la politique cyclable en entreprise/administration, l'accès à des financements et une labellisation « Employeur Pro-Vélo ».

Pour aller plus loin :

- [Guide « Installer un stationnement vélo pratique et sécurisé » de la FUB : OEPV_Guide-stationnement_20220616_page.pdf \(employeurprovelo.fr\)](#)



- [Programme Objectif Employeur Pro-Vélo : Objectif Employeur Pro-Vélo : aller au boulot, en vélo \(employeurprovelo.fr\)](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#3 - INSTALLER DU STATIONNEMENT VÉLO

CHALLENGE

Mobilité

En France en 2017, 60% des personnes devant parcourir au plus 5 km pour aller travailler utilisent leur voiture. Pour un trajet de 2 km et moins, ils sont 53%. Par ailleurs, 41% des déplacements domicile-travail des habitant-es de la CCSP sont effectués au sein même de la commune de résidence.

Au-delà des bienfaits qu'il procure, le vélo a ainsi toute sa place au sein des entreprises et administrations pour les déplacements domicile-travail mais aussi les déplacements professionnels ou les déplacements personnels (pendant les pauses).

Avant de se lancer, il importe toutefois de s'assurer qu'une flotte de vélos peut effectivement répondre aux besoins des collaborateur-trices : trajets réalisables à vélo, partager des vélos plutôt qu'acheter/utiliser son propre vélo.

De nombreux spécialistes proposent aujourd'hui des offres intégrant l'installation d'une borne, la location ou l'acquisition des vélos et l'application permettant aux collaborateurs de les réserver.

En cas de mise à disposition gratuite pour les déplacements domicile-travail, les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt, dans la limite de 25 % des frais engagés pour l'achat ou l'entretien de la flotte de vélos ou vélos à assistance électrique (achat, location minimale de 3 ans, achats ou location d'équipements de sécurité, assurance contre le vol, frais d'entretien, aménagement d'un stationnement/local vélo). La réduction est accordée dès le premier vélo.

En cas d'achat ou de location pour au moins 2 ans de vélo(s) à assistance électrique neuf(s), vous pouvez également bénéficier du bonus écologique de 900 € par vélo (1000 € pour un vélo-cargo).

Pour aller plus loin :

[Réduction d'impôt sur les sociétés pour mise à disposition d'une flotte de vélos | Entreprendre.Service-Public.fr](https://www.entreprendre.service-public.fr)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#4 - SE DOTER DE VÉLOS D'ENTREPRISE/ADMINISTRATION

CHALLENGE Mobilité

L'objectif de fin de vente des véhicules légers neufs thermiques est fixé à 2035. Que vous louiez ou possédiez des véhicules, pourquoi ne pas optez dès maintenant pour des véhicules à faibles émissions ?

Vous pouvez bénéficier du bonus écologique et de la prime à la conversion, créés pour accompagner les particulier-eres comme les professionnel·les dans le verdissement de leurs véhicules. Ces deux aides sont cumulables.

Le bonus écologique

Une personne morale peut bénéficier jusqu'à 3 000 € d'aide à l'achat ou la location pour au moins deux ans d'une camionnette électrique neuve, et jusqu'à 900 € pour l'achat ou la location pour au moins deux ans d'un 2 ou 3 roues ou quadricycles électrique neuf.

L'achat ou la location pour au moins deux ans d'un vélo-cargo (ou d'un vélo rallongé, vélo adapté à une situation de handicap, vélo pliant), à assistance électrique ou non, ou d'une remorque électrique pour cycles, est également éligible au bonus d'un montant maximum de 1 000 €.

La prime à la conversion

Tous·tes les professionnel·les qui souhaitent renouveler leur flotte en faveur de véhicules peu polluants sont éligibles à la prime à la conversion. Il s'agit d'une aide à l'achat ou à la location pour au moins deux ans d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion, en échange de la mise au rebut d'un véhicule Crit'Air 3 ou plus ancien. La prime au rétrofit est une aide au remplacement d'un moteur thermique polluant par un moteur électrique sur un véhicule.

La prime à la conversion ou au rétrofit peut atteindre :

- 1 500 € pour l'acquisition d'une voiture électrique
- 8 000 € pour un véhicule utilitaire léger électrique
- et 100 € de prime à la conversion ou 1 100 € de prime au rétrofit pour un 2 ou 3 roues, ou quadricycle, électrique

Le bénéfice de la prime à la conversion est également ouvert à l'acquisition d'un vélo électrique, jusqu'à 1 500 €.

Mutualiser des véhicules entre plusieurs entreprises permet aussi de réduire les coûts et l'empreinte carbone !

Pour aller plus loin :

[site Prime à la conversion des véhicules | Ministère de la transition énergétique \(primealaconversion.gouv.fr\)](https://primealaconversion.gouv.fr)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR :

#5 - VERDIR ET PARTAGER SA FLOTTE DE VÉHICULES

CHALLENGE

Mobilité

Le meilleur trajet est celui qu'on ne fait pas ! Le télétravail, lorsqu'il est possible, permet de réduire nos déplacements et leurs impacts, à condition de faire attention aux effets rebonds :

- la compensation des déplacements vers le travail par de nouveaux déplacements,
- l'augmentation des consommations énergétiques au domicile,
- l'impact environnemental du développement de la visioconférence,
- le risque de voir les télétravailleur-ses choisir une localisation résidentielle plus éloignée de leur lieu de travail habituel...

D'autres mesures d'organisation permettent de rationaliser les déplacements ou favoriser l'usage des transports collectifs ou partagés :

- adapter les heures de travail des employé-es selon les horaires de bus et de train,
- adapter les heures de travail des employé-es pour faciliter le covoiturage,
- privilégier la visioconférence aux déplacements professionnels longue distance,
- proposer un lieu convivial et équipé pour déjeuner et inciter les employé-es qui rentrent chez eux le midi à déjeuner sur place.

Pour aller plus loin :

[Le télétravail, un enjeu pour la mobilité quotidienne? | Cerema](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#6 - ADAPTER L'ORGANISATION DU TRAVAIL

CHALLENGE

Mobilité

L'entreprise ou la zone d'activité sont des lieux très favorables pour la promotion du covoiturage auprès des actif-ves car les trajets ont une destination commune.

Le développement du covoiturage nécessite d'accompagner les collaborateur-trices. En facilitateur, voici les actions que vous pouvez mettre en place :

- Aidez vos salarié-es à se mettre en relation entre eux et elles et avec ceux et celles des entreprises voisines : organisez des speed-dating covoiturage, utilisez l'appli de covoiturage Mobicoop choisie par le Département et les intercommunalités Haut-Alpines ou une plateforme dédiée,
- réservez une ou des places de stationnement (les plus attractives !) aux covoitureur-ses,
- garantisiez le retour au domicile avec un véhicule d'entreprise en cas de pépin de covoiturage,
- envisagez la mise à disposition des véhicules d'entreprise,
- mettez en place le forfait mobilité durable,
- identifiez un-e référent-e/des ambassadeur-drices et sensibilisez/communiquez, organisez des événements/challenges.

Pour aller plus loin :

- [Covoiturage du quotidien | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)



- [L'ADEME a lancé une plateforme dédiée aux employeurs pour encourager le covoiturage : Plan national covoiturage du quotidien \(ademe.fr\)](#)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#7 - DÉVELOPPER ET STRUCTURER LE COVOITURAGE

CHALLENGE Mobilité

Pour faire adopter durablement de nouvelles pratiques de déplacements, il est essentiel de communiquer de manière régulière au sein de votre entreprise/administration, sur les enjeux de la mobilité, sur les nouvelles pratiques, sur l'offre existante sur le territoire, sur les aides et incitations, etc.

Les animations/événements autour de la mobilité sont aussi vecteur de partage et de cohésion. Alors pourquoi ne pas organiser une fresque de la mobilité au sein de votre structure, ou un challenge d'écoconduite, ou encore un atelier de réparation vélo ? Divers événements peuvent être organisés pour sensibiliser et passer un bon moment entre collègues.

Fresque de la mobilité : cet atelier de 2 ou 3h selon le format, imaginé par l'association The Shifters et animé par des personnes formées par l'association, permet de mieux comprendre les enjeux et les impacts de notre mobilité et d'échanger sur les leviers d'action.

Challenge Ecoconduite : l'écoconduite a un impact réel sur la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre. Il existe des appli gratuites sur smartphone qui mesurent notamment les accélérations/freinages et la vitesse lors des déplacements en voiture. Un score est alors appliqué à chaque trajet. Pourquoi ne pas proposer un challenge ludique individuel ou par équipe au sein de votre structure ? L'écoconduite incluant également d'autres paramètres et comportements, le challenge peut être complété par des informations voire une formation.

Atelier de réparation vélo + formation remise en selle : les ateliers vélos participatifs favorise la pratique du vélo. Par manque de connaissances pratiques et d'équipements adaptés, beaucoup de vélos se retrouvent délaissés voire jetés. Apprendre à réparer et entretenir son vélo peut redonner goût à la pratique. L'atelier peut être couplé à une formation de remise en selle pour oser rouler avec les voitures.

Pour aller plus loin :

La Fresque de la Mobilité, un atelier pour une mobilité bas carbone - fresquedelamobilite.org

Déplacements - L'écoconduite : une solution pour moins consommer | Particuliers | Agir pour la transition écologique | ADEME

Animations & Prestations – Mobil'idées (mobilidees.org)



DÉFI BONUS : ACTION EMPLOYEUR:

#8 - ORGANISER DES ANIMATIONS MOBILITÉ